

MEMENTO

Labels et certifications



Sommaire

Structuration	2
Présentation	3
Prérequis	4
Label Espoir	5
Label Ambition	6
Label Excellence	7
Label Elite	8
Certifications	9
Lexique	11

La F.F. Tir à l'Arc accorde une grande importance à la **structuration des clubs** car celle-ci conditionne :

- le plaisir qu'éprouvent les pratiquants à venir tirer à l'arc;
- la durée pendant laquelle ils pratiqueront et l'investissement qu'ils y mettront ;
- l'engagement qu'ils ont au sein du club.

La structuration des clubs influence donc directement le développement du tir à l'arc.

Se structurer, c'est s'appuyer sur un état des lieux pour organiser les activités, les moyens dont on dispose, en vue d'atteindre des objectifs.

Il s'agit d'une **action volontaire** basée sur la connaissance du terrain et la décision d'organiser et d'agir.

Un club qui se structure **optimisera ou améliorera**, par exemple, la qualité de son accueil, des créneaux qu'il propose, de ses équipements ou la qualification de ses encadrants...Il organisera la pratique loisir ou accompagnera plus ou mieux ses compétiteurs...

Plus un club se structure, mieux il arrivera à mobiliser des moyens humains, financiers et matériels. Il sera aussi reconnu par les différentes institutions et ainsi aura plus de facilités à obtenir un soutien.

La structuration du club produira des résultats : meilleure fidélisation et augmentation du nombre de licenciés, amélioration des résultats sportifs...

Le processus de labellisation et de certification de la FFTA a pour but de jalonner la structuration, de valoriser la progression en interne comme en externe et de récompenser les efforts mis en place pour développer le tir à l'arc.

L'obtention d'un label n'est pas une finalité, il ne sera qu'une étape dans votre structuration.

Ce mémento vous guide dans l'obtention de reconnaissances et d'autres outils peuvent vous accompagner dans votre structuration.

Présentation



Le label et la certification sont attribués pour 2 ans. Toutefois un club peut demander le renouvellement au bout d'une année s'il monte d'un niveau ou s'il obtient le label ETAF.

Pour obtenir un label : le club doit valider au moins une certification et les critères de chaque thème d'un même niveau de label ou de différents niveaux. Le label obtenu correspond au niveau le moins élevé atteint sur les 4 thèmes.

Le principe des candidatures : le club peut faire une demande depuis l'espace dirigeant dans la période définie par le calendrier annuel.

Retrouvez la notice sur :

- le site FFTA
- l'extranet fédéral dans « Documents » puis dossier « Développement » et « Labellisation clubs »
- dans « Gestion des Labels » ➡ « demander un label » puis sous l'onglet « Documentation »,

En dehors de la période, les dossiers sont en mode « simulation », ce qui permet aux clubs de s'évaluer. Par ailleurs, les documents associatifs peuvent être déposés à partir de début janvier.

« Prérequis »

Avant de commencer une demande, assurez-vous d'avoir bien rempli et mis à jour toutes les informations du club dans l'extranet fédéral (structure, lieux de pratique, instances, encadrant, accueil)

Se conformer aux statuts de la FFTA

Afin de pouvoir effectuer sa demande de certification et de label, le club devra respecter les prérequis définis par la FFTA :

- affiliation à jour
- au moins 6 licenciés et bureau exécutif déclaré sur l'extranet fédéral : président / secrétaire / trésorier
- participation aux AG CD/CR (Si l'AG du CR ou du CD a lieu après le 15 octobre, alors la participation à l'AG n-1 peut permettre la validation du critère)
- dépôt du CR de la dernière AG du club (si l'AG du club se situe 15 jours avant la clôture de la campagne pour les clubs, il est accepté de prendre en compte le compte-rendu de l'AG N-1)
- dépôt du projet associatif du club.

⚠ Allègement pour une 1^{ère} demande de label, niveau Espoir ou Ambition .
Voir fiche pratique « Demander un label », annexe 2 : [Demande Labels \(ffta.fr\)](https://ffta.fr/Demande-Labels)

⚠ La validation des prérequis est à demander avant la date butoir définie pour chaque campagne.

Si les prérequis obligatoires ne sont pas remplis, le club ne peut pas faire de demande.



Définitions des équipements permanents :

Salle permanente : au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m dédiée au tir à l'arc

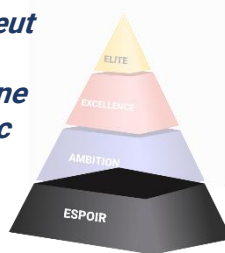
Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m

Parcours permanent : au moins 12 cibles, duos "piquet de tir et cible" différents de 5 à 40m minimum



1er niveau de label qui se veut accessible.

Club organisé permettant une pratique hebdomadaire avec au moins une séance encadrée par un entraîneur diplômé actif pour les débutants jeunes et adultes. Les adhérents volontaires participent à des compétitions locales et départementales.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	<i>Critères saison en cours</i> ➤ Equipement permettant la pratique « toute l'année » et disposant d'au moins 4 cibles (à minima de septembre à juin) ➤ Au moins 2 créneaux (2 jours distincts) pour un minimum de 4 heures
2. Encadrement	<i>Critères saison en cours</i> ➤ Au moins 1 séance d'apprentissage par semaine encadrée par un entraîneur diplômé actif (cf.lexique)
3. Sportif	<i>Critères saison précédente</i> ➤ 1^{er} niveau départemental ou régional filière sportive par équipe (DRH,DR jeunes) ou niveaux supérieurs <u>ou</u> ➤ Au moins 4 archers ayant fait 3 compétitions dans la même discipline
4. Accueil jeunes	<i>Critères saison en cours ou saison précédente</i> ➤ Au moins 3 jeunes licenciés (en U11,U13,U15 et/ou U18)

AMBITION LABEL CLUB FFTA

*Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur.
Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les archers confirmés.
Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.*



Thèmes

Critères évalués sur la saison n et /ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Pratique possible au moins 6h/semaine sur 3 jours
- Salle : au moins 4 cibles et tir possible à 18m
- Accès à un équipement extérieur : terrain extérieur à plat au moins 4 cibles de 20 à 70m ou parcours au moins 6 cibles de 5m à 40m minimum

2. Encadrement

Critères saison en cours et sur licenciés n-1 hors licences sans pratique

- Au moins 2 séances encadrées par 1 entraîneur diplômé actif : 1 séance/semaine apprentissage pour un même groupe (archers 1ère année) + 1 séance/semaine archers confirmés (loisir ou compétition)
- De 6 à 50 licenciés : au moins 1 entraîneur diplômé (bénévole actif ou pro)
- De 51 à 80 licenciés : au moins 2 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 1 entraîneur + 1 encadrant fédéral
- De 81 à 100 licenciés : 3 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 2 entraîneurs (bénévole actif ou pro) + 1 encadrant fédéral
- De 101 à 150 licenciés : au moins 4 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 3 entraîneurs + 1 encadrant fédéral
- Au-delà de 150 licenciés : au moins 5 entraîneurs ou au moins 3 entraîneurs + 2 encadrants fédéraux

3. Sportif

Critères saison précédente

- Au moins 3 jeunes (en U11, U13, U15, U18) ayant fait 3 compétitions dans la même discipline (toutes disciplines)
- Equipe en niveau régional TAE (donnant accès à la finale des DR) ou niveaux supérieurs ou DR jeunes ou DR parcours ou 4 archers différents en championnat régional (individuel), toutes disciplines

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 6 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18)

Club bien structuré permettant une pratique très régulière en salle et disposant d'un accès à une installation permanente en extérieur.

Les pratiquants pourront notamment bénéficier d'au moins 4h encadrées par un professionnel rémunéré. Le club est représenté au niveau national et favorise la pratique compétitive en extérieur des jeunes volontaires.



Thèmes

Critères évalués sur la saison n et /ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Pratique possible en salle au moins 18h/semaine (6 cibles minimum à 18m)
- Equipement extérieur permanent (tir à plat ou parcours)

2. Encadrement

Critères saison en cours

Séances encadrées par un entraîneur diplômé actif :

- 2 séances apprentissage /semaine dont au moins 1 pour les jeunes 1ère année
- 2 séances/semaine archers confirmés, loisir ou compétition pour un même groupe (entraînement)
- Au moins 4 h/semaine encadrées par un pro contre rémunération* : CQP TS et ou BEES/DEJEPS ou licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc
- Au moins un autre entraîneur diplômé actif

*Encadrement contre rémunération validé après dépôt d'un justificatif (contrat, factures, convention...).

3. Sportif

Critères saison précédente

- Au moins 4 jeunes (en U11, U13, U15, U18) ayant fait 3 compétitions dans la même discipline et en extérieur
 - Equipe TAE en D1 ou D2, qualification finale DR TAE , championnat de France 3D ou Tir campagne
- Ou
- 4 archers différents en championnat de France (individuel), toutes disciplines.

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 8 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18)



Club très bien structuré où il est possible de pratiquer de façon soutenue grâce à des installations permanentes en salle et en extérieur (à plat, 70m). Présence d'un professionnel à temps plein (ou équivalent) pour encadrer un maximum de séances. Pratique des jeunes développée notamment pour les poussins. Les jeunes et les adultes se distinguent en compétitions de niveau national en TAE. Au moins une équipe concourt en première division.



Thèmes

Critères évalués sur la saison n et/ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Installations permanentes : salle + terrain tir à l'arc extérieur à plat

2. Encadrement

Critères saison en cours

- Au moins 1 pro (DE ou BE ou CQP TS ou licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc) équivalent temps plein ou 30h minimum par semaine*
- Au moins 4 séances par semaine encadrées (cf. Excellence) + au moins 1 séance spécifique U11 ou U11+U13 par semaine
- Au moins 1 entraîneur diplômé actif en plus au-delà de 100 licenciés

*Encadrement contre rémunération validé après dépôt d'un justificatif (contrat, factures, convention...).

3. Sportif

Critères saison précédente

- Une équipe jeune (en U11, U13, U15, U18) au classement national TAE
- Au moins une équipe en D1 Arc classique ou arc à poulies

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 14 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18) dont au moins 4 U11

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

U11

Club proposant des actions de qualité pour le développement de la pratique des poussins.

Critères n ou n-1

- Accueil d'au moins 5 jeunes U11
- Au moins un créneau spécifique U11 par semaine ou U11 et U13
- Au moins un entraîneur qui a suivi le module poussin ou un diplômé professionnel pour encadrer ce créneau
- Participation et/ou organisation d'une rencontre interclubs loisir spécifique U11 (ex: tournoi poussins) ou uniquement pour les U11 et U13

Compétition

Club acteur de la pratique compétitive : qualité de services proposés aux compétiteurs et implication dans la vie sportive fédérale.

Critères

- Remplir les critères sportifs du niveau Ambition; Saison n-1
- Organisation d'une compétition sélective au championnat de France ; Saison n-1
- Au moins 2 séances encadrées / semaine pour les compétiteurs
- Au moins un entraîneur bénévole actif : E2 ou EF OU un entraîneur diplômé professionnel BEES, DEJEPS, DESJEPS, CQP TS ou licence STAPS entraînement tir à l'arc (saison n ou n-1)
- Arbitre actif dans le club ; Saison n ou n-1

Parcours

Club spécialisé dans la pratique du parcours et impliqué dans l'offre compétitive parcours.

Critères

- Avoir un parcours permanent (cf. définition du lexique) ; Saison n
- Organiser une compétition parcours sélective au championnat de France ; Saison n-1
- Avoir une équipe qui a participé au championnat de France par équipe de club OU au moins 4 archers différents qui ont participé à un championnat de France /National OU Régional parcours (saison n-1)
- Arbitre actif dans le club - Option parcours (saison n ou n-1)

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

Mixité

*Club acteur de la mixité
hommes-femmes*

Critères

- 38% de féminines (saison n -1)
- 1 dirigeante : Présidente, Secrétaire ou Trésorière
OU 1 Arbitre femme OU 1 Entraîneur actif femme (saison n)

Animation /découverte

*Club acteur des pratiques de
loisir et favorisant la découverte
du tir à l'arc.*

Critères

- Actions découverte vers des publics externes
(portes ouvertes, centres de loisirs, entreprises ...)
- Au moins 3 manifestations internes/an
- Organisation d'au moins 1 rencontre interclubs Loisir
inscrite au calendrier et organisée (saison n-1 ou n
jusqu'à la date de clôture de la campagne pour les
clubs)

Para -Tir à l'arc

*Club engagé dans l'accueil de
publics en situation de
handicap*

Critères

- Inscription Handiguide
- Au moins 1 créneau encadré (partagé ou spécifique)
- A partir du 01/09/2025 : au moins 1 entraîneur diplômé
actif formé au para-tir à l'arc.

Diplômes ou formations pris en compte :

QUALIFICATION	COMPLEMENT POUR CERTIFICATION PARA-TIR A L'ARC
BEES ou DEJEPS tir à l'arc	Pas de complément demandé (prérogatives des diplômes mais formation conseillée)
CQP TS ou E1/E2 ou Entraîneur Fédéral	Module Para-tir à l'arc FFTA ou CQH B ou initiateur handi* ou diplôme kinésithérapeute ou Licence STAPS activités physiques adaptées
Licence STAPS Entraînement Sportif Tir à l'arc	Module Para-tir à l'arc FFTA ou CQH B ou initiateur handi* ou diplôme kinésithérapeute

*Les formations organisées par la FFH (CQH B ou initiateur handi) prises en compte si effectuées avant le 1/09/2024.

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

Citoyen

Club engagé dans l'accueil de publics éloignés des pratiques sportives et/ou proposant des actions en faveur de l'intérêt général

Critères n ou n-1

- Actions régulières (au moins 5 séances) d'engagement social comme établissements pénitentiaires, IME, pratique collective «Handi » avec double affiliation à la FFSA, QPV, ZRR, accueil réfugiés, Sport-santé-bien-être, scolaire...
- Engagement du président à ce que les séances soient encadrées par un diplômé actif

Tir à l'Arc sur Ordonnance

Club certifié pour l'accueil de personnes souffrant d'affection longue durée et sous prescription médicale.

Critères n ou n-1

- L'attribution de la certification Tir à l'Arc sur Ordonnance est soumise à deux obligations :
 - Séances dispensées par un encadrant qualifié « Tir à l'Arc sur Ordonnance »
 - Disposer de sanitaires sur l'équipement permettant l'accueil de personnes sous prescription médicale.

La demande se fait dans l'espace dirigeant depuis le menu « Labels/certifications » puis « + Demander certification TAO ».

Label ETAF

Critères n

L'attribution du Label ETAF vaut pour une certification et permet donc de prétendre à un label. Il n'y a pas de demande à faire. Le label est attribué automatiquement dès lors que le club répond aux critères attendus.

Lexique

A

AG : Assemblée Générale

Archer débutant : sont considérés comme débutants, les archers durant leur première année de licence.

B

BEES : Brevet d'État d'Educateur Sportif.

C

Créneau : Plage horaire pendant laquelle l'accès à un équipement est possible. Durant un même créneau, plusieurs séances peuvent être encadrées.

CD : Comité Départemental.

Certification : Reconnaissance attribuée à un club pour un domaine d'implication ou de compétence spécifique.

CQP TS : Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Sportif de tir à l'arc.

CR : Comité Régional.

D

DEJEPS : Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Perfectionnement Sportif—Mention Tir à l'Arc.

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Performance Sportive—Mention Tir à l'Arc.

DR : Division Régionale.

E

Entraîneur diplômé actif :

Peut être diplômé actif : entraîneur 1, entraîneur 2, CQP TS, DEJEPS, DESJEPS, BEES ou licence STAPS entraînement tir à l'arc .

Pour être considéré actif, un entraîneur diplômé bénévole (Entraîneur Fédéral, Entraîneur 1, Entraîneur 2) doit être licencié, participer à une formation continue au moins une fois tous les 3 ans et être déclaré « Entraîneur » par le président de club dans les instances non statutaires. Les diplômés professionnels : CQP TS, DEJEPS, DESJEPS, BEES, Licence STAPS Entraînement sportif tir à l'arc, restent entraîneurs actifs à vie.

ETAF : Ecole du Tir à l'Arc Français (*cf. critères* : <https://www.fft.fr/haut-niveau/lecole-du-tir-larc-francais/presentation-de-letaf>)

F

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté.

H

HandiGuide : Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du Ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

I

Inclusion : Faire en sorte que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société (selon un principe d'égalité de droits), puissent « vivre ensemble comme tout le monde ».

Dans un club de tir à l'arc, cela renvoie donc à ce que des créneaux soient accessibles à tous.

L

Label FFTA : Reconnaissance attribuée à un club pour son fonctionnement qualitatif ayant notamment comme objectif de valoriser le club en externe.

Licence STAPS : Diplôme universitaire bac+3 des sciences techniques et activités physiques et sportives

P

Parcours : itinéraire balisé tout au long duquel les cibles sont disposées. Les archers se déplacent pour tirer depuis des piquets de tir différents. A chaque piquet de tir, au moins un support de réception des flèches est associé.

Parcours permanent : voir la définition de Parcours avec au moins 12 cibles duos « piquet de tir et cible » différents de 5 à 40m minimum.

Q

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

S

Salle permanente : Au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m minimum.

Séance encadrée : La séance encadrée est définie par une heure de début, une heure de fin, un lieu et un public connus à l'avance. Lors de ladite séance, les archers sont encadrés par un entraîneur diplômé actif (entraîneur 1, entraîneur 2, entraîneur fédéral, CQP TS, DEJEPS, DESJEPS ou BEES).

Séance apprentissage : séance encadrée à destination des archers durant leur première année de licence ou jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de participer à leur première compétition.

Séance spécifique : la séance est considérée comme spécifique lorsqu'elle est réservée à un public ciblé et encadré par un entraîneur diplômé actif. L'espace où se déroule la séance est réservé à ce public. Par exemple, dans le cas de séances U11- U13, cela peut signifier qu'un créneau dans une salle leur est réservé. Cela peut également être que, durant un créneau, un espace est matérialisé pour n'être utilisé que par ce public (des cibles sont réservées, l'espace est sécurisé par des gardes de séparation ...).

T

TAE : Tir à l'Arc Extérieur.

Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m.

Terrain plat : est considéré comme terrain plat, le terrain permettant la pratique du TAE et/ou du Beursault.

Z

ZRR : une Zone de Revitalisation Rurale est un ensemble de communes situé sur un territoire de faible densité de population et présentant des difficultés sociales et économiques.